

Certificat d'urbanisme

Informations sur les certificats d'urbanisme et les modalités de dépôt d'une demande

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné.

Il existe 2 types de certificat :

- **le certificat d'information ou C.U.a** : il permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain
- **le certificat opérationnel ou C.U.b** : il apporte des informations sur la faisabilité d'un projet

Vous êtes invités à prendre connaissance ci-après de leur spécificité :

Le certificat d'information ou C.U.a



Le certificat opérationnel ou C.U.b

